**Nom de votre Fédération ou société de pêche**

**Nom de la personne de contact**

**Adresse du siège social**

**N° d’entreprise (si ASBL)**

AFSCA - Unité Provinciale de Contrôle

**Pour la personne compétente et l’adresse correspondant à votre province, consultez le site suivant :** <http://www.favv.be/upc/>

**Lieu + date**

**OBJET** : Courrier d’information relatif à l’A.R. du 09.11.2009

Madame, Monsieur,

Certaines sociétés de pêche wallonnes ont reçu, dans le courant du mois de décembre 2011, une circulaire de l’AFSCA relative aux dispositions légales dans le secteur de l’aquaculture ainsi qu’une copie de l’Arrêté Royal du 9 novembre 2009. Le secteur associatif de la pêche s’est inquiété de ces nouvelles obligations susceptibles de s’appliquer à certaines Fédérations et sociétés de pêche et une réunion d’information a été dispensée sur le sujet par la Maison wallonne de la pêche ASBL afin de clarifier la situation.

Le présent courrier a pour but d’accuser bonne réception des informations relatives à cette nouvelle législation et principalement de vous informer que le cas de notre (Fédération/société de pêche) n’entre pas dans le champ d’application de cet Arrêté.

En ma qualité de **(Fonction)** de **(nom de la Fédération/société de pêche)**, je reste toutefois à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l’expression de mes salutations respectueuses.

**Signature**

**(Nom)**

**(Fonction)**